

Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs www.ufcna.eu



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs, fédérant 75 associations au niveau national, réunie en Conseil d'Administration le 18 juin 2011 a décidé le vote de la motion suivante :

L'UFCNA soutient la proposition de loi du député Didier Gonzales visant à compléter le projet du Grand Paris afin de prendre en compte les enjeux de la desserte aérienne de l'Ile-de-France dans le futur, tout en réduisant au maximum les nuisances dans les parties urbanisées du territoire francilien.

La proposition de loi demande l'ouverture d'un débat parlementaire pour examiner toutes les possibilités de réorganisation des plates-formes desservant actuellement le bassin parisien, y compris la délocalisation des aéroports les plus insérés dans le tissu urbain dense, comme celui d'Orly.

L'UFCNA soutient cette proposition, et y voit l'opportunité de réduire fortement les nuisances aériennes en Ile-de-France, région dix fois plus dense que le reste du territoire, région qui concentre 60 % du trafic national.

L'UFCNA soutient la proposition de loi à deux conditions :

- ne pas reporter le trafic sur les grands aéroports régionaux,
- parvenir à une réduction des nuisances aériennes sur l'ensemble de l'Île-de-France, à savoir que la délocalisation de la plate-forme d'Orly permette sur les plates-formes de Roissy CdG et du Bourget, la mise en place d'un couvre-feu de 8 heures consécutives et le plafonnement en nombre de mouvements à un niveau permettant de réduire de façon tangible les nuisances actuelles. Nous rappelons que 2,7 millions de personnes sont survolées à moins de 3000 mètres par le trafic des deux principales plates-formes franciliennes.

Pour tout contact: Alain Peri 06 07 73 08 24

Patric Kruissel 06 08 04 28 25